

municipalité du village Saint-Laurent ci-dessus décrite.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: le lot No 102, du lot No 104 au lot No 140 inclusivement, du lot No 185 au lot No 187 inclusivement, toute la partie nord-ouest du lot No 195, jusqu'au trait-carré du lot No 196, les lots Nos 195a, 195b, 195c, 197, 198, 199, 200, 204, 207, toute la partie nord-ouest des lots Nos 205 et 206 jusqu'au trait-carré du lot No 204, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis ci-après décrite, vers le sud-est par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte Saint-François ci-dessus décrites, et vers le sud-ouest par les terres de la paroisse de Sainte-Geneviève.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots numéros 485, 492, 493, du lot No 501 au lot No 505 inclusivement, le lot No 507 du lot No 509 au lot No 515 inclusivement, du lot No 550 au lot No 573 inclusivement et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte Saint-François ci-dessus décrites, vers le nord-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite, vers le sud-est par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest par les terres de la Côte Notre-Dame de Liesse faisant partie de la paroisse de Lachine.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots Nos 42, 43, 71 et 72, les parties sud-est des lots Nos 73, 77, 78 et 82 du lot No 83 au lot No 101, les lots Nos 103, 208, 209, toute la partie nord-ouest du lot No 210 jusqu'au trait-carré des lots Nos 214, 216 et 219, puis les lots Nos 214, 216, 219, 220, 223, 224, 227, 228, 229, et 232,

et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-est par la municipalité scolaire de Cartierville ci-dessus décrite, vers le sud-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite et par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis, ci-dessus décrite.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du vingt-neuf août dernier (1890), de faire les nominations suivantes:

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Gaspé.—Sainte-Adélaïde de Pabos. MM. Thomas Soucy et James Hayes, en remplacement de MM. Patrick et McKenny et Thomas Jones.

Comté de Jacques-Cartier.—Village Saint-Laurent.—MM. Arthur Goyer, Dr A. Pinet, Henri Deslauriers, Joseph Groulx et Marcellin Cousineau;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte Saint-Laurent.—MM. Augustin Crevier, J. B. Lanouette, Maximin Lebeau, Israël Lecompte et J. B. Lebeau;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte de Notre-Dame de Vertu.—MM. Eusèbe Saint-Aubin, Nérée Cousineau, Pierre Robitaille, Firmin St-Aubin et Félix Meilleur;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte Saint-François.—MM. Adélaré Viau, J. B. Viau, Gervais Lecavalier, Isaïe Quenneville et Marcel Martin;

Comté de Jacques-Cartier.—Cartierville.—MM. Cyrille Lefebvre, F. X. Allaire, J. B. Laurin, Alfred Racine et Stanislas Lapierre;

Comté de Jacques-Cartier.—Bas de la Côte Saint-Louis.—MM. Février Jasmin, Fleur Jasmin, Gervais Cousineau, père; Claude Gravel et Gédéas Jasmin;

Comté de Jacques-Cartier.—Haut de la Côte Saint-Louis.—MM. Thomas Goyer, Narcisse Durbeau, Camille Renaud, Placide Lecavalier, fils de R., et Alphonse Goyer.

Comté de Jacques-Cartier.—Côte de Notre-Dame de Liesse.—MM. Cyrille Noël, Guillaume Décarie, Onésime Prud'homme, Pierre Gariépy et Louis St-Germain.

Comté de Richelieu.—Saint-Pierre de Sorel.—M. Olivier Caplette, en remplacement de M. Pierre Champagne.

Comté de Saguenay.—Pointe-aux-Esquimaux.—M. Pierre Prévereau, fils, en remplacement de M. Mdouard Cyr.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de faire les nominations suivantes, à la date du 30 août dernier (1890).

*Syndic d'écoles.*

Comté de Gaspé.—St-Pierre de Malbaie, M.